

Le Conseil administre aussi un certain nombre de petits programmes financés par le gouvernement fédéral ou par des sources extérieures. Ces programmes comprennent l'octroi de subventions à des organismes culturels canadiens en vue de financer des visites au Canada d'éminents artistes étrangers; l'octroi de subventions à de jeunes artistes canadiens désireux d'étudier la musique, le ballet ou le théâtre en URSS; enfin, la location de studios à Paris et à New York pour des créateurs canadiens dans le champ des arts visuels.

Chaque année, le Conseil attribue trois prix de \$20,000 chacun provenant de la Fondation Molson et destinés à récompenser tel ou tel apport remarquable aux arts, aux humanités et aux sciences sociales. Les Prix littéraires du gouverneur général, financés par le Conseil, sont attribués chaque année à six écrivains canadiens. En outre, le Conseil décerne annuellement deux prix pour les meilleures traductions française et anglaise d'ouvrages canadiens et deux prix littéraires pour les meilleurs ouvrages français et anglais pour enfants, les travaux soumis devant avoir paru au cours de l'année même. Financés par les gouvernements étrangers participants et l'État canadien, un prix littéraire Canada-Australie et un prix littéraire Canada-Belgique sont attribués tous les deux ans par le Conseil à un écrivain de chacun de ces pays. Avec la collaboration de Radio-Canada, le Conseil parraine, d'autre part, des concours nationaux pour jeunes compositeurs et chorales de catégorie amateur.

Le Conseil contribue à financer le Prix Jules Léger pour la nouvelle musique de chambre, qu'administre le Conseil canadien de la musique, et il parraine, avec la Fondation Massey et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les Prix Vincent Massey d'aménagement urbain.

Le Conseil pourvoit au budget et au secrétariat de la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Cette commission sert d'organisme de liaison apolitique entre l'UNESCO et certains organismes canadiens publics et privés, en plus d'administrer un modeste programme interne visant à promouvoir les objectifs de l'UNESCO. Elle administre aussi le programme de subventions du Conseil destinées à financer les voyages de Canadiens qui servent à l'étranger comme hauts fonctionnaires ou membres des conseils d'administration d'organismes internationaux non étatiques qui se spécialisent dans les arts.

17.2.2 Aide provinciale aux arts

Terre-Neuve. Le ministère du Tourisme de Terre-Neuve et du Labrador dirige des centres d'arts et de culture à Saint-Jean, Gander, Grand Falls, Corner Brook et Stephenville, par l'intermédiaire de sa Division des affaires culturelles. Cette division administre un concours annuel des arts et des lettres de même qu'un programme de subventions et de prix destinés surtout aux groupes d'arts ou aux organisations vouées à divers projets de caractère artistique, et elle fournit de petites subventions d'appoint aux conseils communautaires des arts et autres organismes d'encouragement de l'art.

Un service des affaires culturelles s'occupe de la programmation majeure des centres d'arts et de culture, en veillant à ce que des troupes provinciales, nationales et internationales, de même que des interprètes particuliers, soient engagés pour les saisons théâtrales d'automne et d'hiver. Ce service administre par ailleurs un fonds d'achat restreint, qui permet à la province d'ajouter à sa collection permanente des œuvres de créateurs terre-neuviens dans le domaine des arts visuels.

Nouvelle-Écosse. Le ministère des Loisirs de cette province a pour mission d'assurer le développement culturel, aussi bien dans le domaine de la musique, que dans celui du théâtre, de l'artisanat, du multiculturalisme, des festivals, des conseils d'arts, de la danse, des arts culturels, de la création littéraire, du cinéma et de la photographie, y compris la Banque d'œuvres d'art de la Nouvelle-Écosse. Ce ministère aide financièrement huit fédérations culturelles qui jouent le rôle d'organismes de services à l'appui des programmes d'arts et de culture dans l'ensemble de la province.

Dans l'année terminée le 31 mars 1979, les subventions consenties aux principales institutions culturelles ont atteint \$590,050. Les subventions octroyées au titre des